

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} Mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 01 mars à 20h30, le Conseil Municipal de VERNANTES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thierry PAPOT, Maire en exercice.

Nombre de membres

- En exercice : 16
- Présents : 13
- Votants : 15

Date de la convocation : Le 23/02/2023

Date d'affichage : Le 23/02/2023

Présents :

Mesdames Jacqueline TARDIVEL, Floriane DUPUY, Nathalie FUSELIER, Elodie MARCHAND, Sandra RIQUIN,
Messieurs Manuel DA SILVA, Robert PLU, Etienne MOREAU, Patrice NÉAU, Christian PACORY, Jacky PASQUIER, Florent POIRIER

Absents excusés : Béatrice CANONNE, Thierry GROSBOIS, Aurélie POIRIER,

Absent, a donné pouvoir :

- ↳ Thierry GROSBOIS à Thierry PAPOT
- ↳ Aurélie POIRIER à Jacqueline TARDIVEL

ORDRE DU JOUR

Monsieur Christian PACORY est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 01 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Jacky PASQUIER fait remarquer que certains points répertoriés dans « les informations » de la convocation devraient être mis dans « l'ordre du jour ». Notamment l'adhésion au CAUE 2023 qui nécessiterait un vote du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire n'y voit aucun inconvénient, et demande donc l'autorisation au Conseil Municipal de passer en point 4 de l'ordre du jour : l'Adhésion CAUE 2023.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de passer l'adhésion CAUE 2023 en point 4 de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 1^{er} mars 2023.

Décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal au Maire :

1 -

ENTREPRISE	ESAT LE MOULIN DU PIN
DESIGNATION	Taille de Haie - Stade de Foot
PRIX HT	1 245.60 €
PRIX TTC	1 494.72 €

2 -

ENTREPRISE	ESAT LE MOULIN DU PIN
DESIGNATION	CONTRAT FORFAITAIRE ESPACES VERTS 2023 (Tonte Stade d'Honneur et annexe)
PRIX HT	422.00 €
PRIX TTC	506.40 €

3 -

ENTREPRISE	ESAT LE MOULIN DU PIN
DESIGNATION	CONTRAT DE TRACAGE DES TERRAINS DE FOOT POUR L'ANNEE 2023
PRIX HT	1 250.00 €
PRIX TTC	1 500.00 €

4 -

ENTREPRISE	BUROLIKE
DESIGNATION	Changement des 3 fauteuils de l'accueil, la compta, et le secrétariat
PRIX HT	1 005. 82 €
PRIX TTC	1 206.98 €

5 -

ENTREPRISE	RTL
DESIGNATION	Balayage des caniveaux pour 2023 (Centre Bourg - Tous les mois)
PRIX HT	158.40 €
PRIX TTC	174.24 €

6 -

ENTREPRISE	RTL
DESIGNATION	Balayage des caniveaux pour 2023 (Extérieurs - Tous les 4 mois)
PRIX HT	718.20 €
PRIX TTC	790.02 €

7 -

ENTREPRISE	SA DELALANDE-RETHORE SAS
DESIGNATION	Remplacement de thermostat sur le réchauffeur de boucle de la salle de sport
PRIX HT	473.60 €
PRIX TTC	568.32 €

8 -

ENTREPRISE	GESCIME
DESIGNATION	Logiciel gestion du cimetière
PRIX HT	1 ^{ère} commande avec installation : 5 946.00 € Contrat de Service (à partir de la 2 ^{ème} année) : 569.00 € Règlement cimetière : 900.00 €
PRIX TTC	1 ^{ère} commande avec installation : 7 135.20 € Contrat de Service (à partir de la 2 ^{ème} année) : 682.80 €/an Règlement cimetière : 1 080.00 €

9 -

ENTREPRISE	FORCE 5
DESIGNATION	Formation pour le personnel de cuisine (gestion de la restauration scolaire, et respect des normes sanitaires et de sécurité au sein de l'établissement)
PRIX HT	450 €
PRIX TTC	540 €

10 -

ENTREPRISE	LOIRE IMPRESSION
DESIGNATION	BULLETIN MUNICIPAL 2023
PRIX HT	2 309.00 €
PRIX TTC	

11 -

ENTREPRISE	ARENIS
DESIGNATION	Entretien vitrerie : Restaurant scolaire, Groupe Scolaire, Bibliothèque et Mairie pour mois de Février 2023
PRIX HT	1 639.26 €
PRIX TTC	1 967.11 €

12 -

ENTREPRISE	AF MAINTENANCE
DESIGNATION	Maintenance portail coulissant automatique de la Gendarmerie
PRIX HT	570.00 €
PRIX TTC	684.00 €

13 -

ENTREPRISE	VITROLAV
DESIGNATION	Entretien vitrerie : Salle des sports, Maison des Associations, Salle des Fêtes pour le mois d'Avril 2023
PRIX HT	946.15 €
PRIX TTC	1 135.38 €

14 -

ENTREPRISE	ACFI
DESIGNATION	Formation incendie et évacuation pour le personnel du restaurant scolaire
PRIX HT	450.00 €
PRIX TTC	540.00 €

Questions relatives aux délégations :

Concernant le point 1, Monsieur Jacky PASQUIER s'interroge sur la taille de Haie faite au Stade de Foot par l'ESAT Le Moulin du Pin, et non pas effectuée par les employés communaux ?

Monsieur Florent POIRIER répond qu'il s'agit de la haie qui jouxte le Foyer du Grand Chêne qui nécessite un équipement particulier et donc l'intervention de l'Esat Le Moulin du Pin. L'ensemble des autres tailles étant bien réalisé par les employés communaux.

Concernant le point 3, Monsieur Jacky PASQUIER demande confirmation à savoir si la hausse de prix du traçage est due au choix initial d'un traçage en bleu ? Monsieur Florent POIRIER confirme cette hausse par le choix de cette prestation de couleur.

Concernant les points 11 et 13, Madame Sandra RIQUIN s'interroge sur les fréquences de passages des sociétés ARENIS et VITROLAV ? et demande pourquoi ne pas regrouper et attribuer les interventions à une seule et même société ?

Monsieur le Maire explique que la commune continue à faire appel à ces prestataires (qui interviennent sur Vernantes depuis un bon nombre d'années) - en règlementant cette année leur fréquence de passages comme suit :

Arenis : Passage deux fois par an à la bibliothèque, l'Ecole Publique, le Périscolaire, Restaurant Scolaire et la Mairie (Printemps et Rentrée)

Vitrolav : Passage deux fois par an à la Salle des sports, Maison des Associations (Printemps et Rentrée) - et trois fois par an pour la Salle des Fêtes (Printemps, Rentrée et Début janvier)

Monsieur Manuel DA SILVA informe que Vitrolav interviendra quelques jours avant le tournoi national du Tennis de Table.

Deux agents techniques sont prévus pour faire le ménage de l'ensemble du complexe sportif à raison de 3 fois 2 heures trois jeudis matin au mois de mars. Les dates seront communiquées à Monsieur Florent POIRIER et à Monsieur Patrice NEAU pour rangement des tables de Ping Pong.

Monsieur Etienne MOREAU interroge sur le choix des plantations pour embellissement de Vernantes aux beaux jours ?

Monsieur Jacky PASQUIER précise qu'il s'agit d'un réel choix environnemental lié au changement climatique.

Monsieur Christian PACORY interroge sur le fait qu'il faille peut-être réunir la commission embellissement pour étudier les possibles choix de plantations.

Monsieur Manuel DA SILVA indique que ces choix sont à la réflexion, et que la commission sera réunie pour décider de ce qui pourra être fait ou non en fonction notamment des potentielles restrictions d'eau à envisager. Suite à l'aménagement de la route de Vernail il a été décidé qu'il n'y aura pas de plantation cette année, seul un paillage sera mis. Les plantations seront réalisées au mois de novembre prochain.

Monsieur DA SILVA précise que deux arbres ont été plantés à la salle des fêtes, ils nécessiteront pour leur part un arrosage régulier pour les préserver.

Monsieur le Maire conclut que l'approvisionnement en eau reste cette année encore un sujet sensible - et qu'il faudra s'adapter au fil des arrêtés de la préfecture réglementant l'utilisation de l'eau. A préciser que l'Agglo de Saumur nous signale que le territoire est à -20% du niveau d'eau par rapport à l'an dernier.

DEL N°01-03/2023-01 - Subventions aux associations

Monsieur Florent POIRIER explique que les dossiers de demande de subvention ont été adressés en décembre 2022 à toutes les associations de Vernantes, auxquelles il avait été demandé un retour en Mairie mi-janvier. De ces retours, Monsieur Florent POIRIER fait le constat d'un faible dépôt de dossiers, certaines associations n'ayant pas constitué leur dossier malgré des relances comme par exemple : l'ADMR.

La réunion de la commission municipale en charge des associations s'est tenue fin février en présence de Monsieur Florent POIRIER, Monsieur Christian PACORY, Madame Sandra RIQUIN et Madame Jacqueline TARDIVEL.

Monsieur Florent POIRIER fait remarquer que le choix des subventions municipales accordées résulte sur des projets porteurs permettant de dynamiser la commune. Il s'interroge sur le faible équilibre du budget de certaines associations.

Il rappelle que, tous les ans, le choix est fait de subventionner une cause nationale. L'année dernière il s'agissait de la lutte contre le cancer. Cette année outre les « Restos du Cœur », il a été décidé d'accorder une subvention à « Anjou Muco et à « Sclérose en Plaque ».

Concernant les « Restos du Cœur », la commission a décidé de baisser la subvention, car elle bénéficie d'une mise à disposition gratuite du hall de la salle des sports, qu'elle occupe tous les mercredis après-midi. Monsieur Florent POIRIER fait remarquer que peu de Vernantais s'y rendent - préférant conserver leur anonymat en allant sur d'autres points de collecte.

Monsieur Jacky PASQUIER fait remarquer que les associations Vernantaises bénéficient de la gratuité de la salle des Fêtes une fois par an, ce qui constitue une économie réelle.

Concernant le Basket de Vernail Monsieur Patrice NEAU fait remarquer que le choix de la subvention accordée aurait pu être de 100 euros. Monsieur Florent POIRIER lui fait remarquer que la commission a choisi parmi un panel de projets proposés, et s'est arrêtée sur l'achat de ballons, dont bénéficieront les adhérents Vernantais.

Monsieur le Maire propose de voter pour l'attribution d'une subvention de 50 euros ou 100 euros pour cette association. Après avoir voté, le conseil municipal à la majorité accorde une subvention de 50 euros à l'association « Basket de Vernail ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité approuve l'attribution de subventions telle que décrite ci-dessous :

- ↳ Monsieur Florent POIRIER en qualité de Président de l'association « Les Routards » ne prend pas part au vote des attributions des subventions aux associations.
- ↳ Monsieur Patrice NEAU s'abstient.
- ↳ Monsieur le Maire précise que le versement des subventions aux associations sera effectif au mois d'avril ou mai après la validation du budget.

	MONTANT
ASSOCIATIONS DIVERSES	
CLUB DES RETRAITES	700 €
FAMILLES RURALES - Allez Hop	0 €
CHORALE ARIA	150 €
ADMR	
CLOPIN CLOPANT	500 €
ASSOCIATION LIGERIEENNE DES PARENTS D'ELEVES DE L'ALAHMI - ALPAREGA	0 €
UNC-AFN	200 €
CLUB PHOTO	200 €
LES ROUTARDS	150 €
TOTAL	1 900 €
ASSOCIATIONS SPORTIVES	
LES LACETS VERNANTES - VERNOIL	100 €
BASKET LOISIR	0 €
FOOTBALL	1 970 €
BADMINTON	800 €
SECTION GYMNASTIQUE - AG2V	200 €
TENNIS DE TABLE	600 €
BASKET DE VERNOIL	50 €
ONEA	200€
TOTAL	3 920 €
ASSOCIATIONS SCOLAIRES	
Ecole Eugène Livet	
Sorties scolaires (85 enfants)	850 €
Animation culturelle	500 €
Total	1 350 €

Ecole Notre Dame	
Sorties scolaires (60 enfants)	600 €
Animation culturelle	500 €
Total	1 100 €
RASED	80€
TOTAL	2 530 €
MANIFESTATIONS - TOURNOIS	
TENNIS DE TABLE	800 €
OMNIBAD - ONEA	0 €
TOTAL	800 €
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	
ANJOU MUCO	150 €
Restos du cœur	500 €
SCLEROSE EN PLAQUE	150 €
TOTAL	800 €

SYNTHESE	Validées
ASSOCIATIONS DIVERSES	1 900 €
ASSOCIATIONS SPORTIVES	3 920 €
LES ECOLES	2 530 €
LES TOURNOIS NATIONAUX	800 €
AUTRES	800 €
TOTAL	9 950 €

DEL N°01-03/2023-02 - Délibération relative à la signature de la nouvelle convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la négociation menée par Monsieur Manuel DA SILVA avec le SIEML afin de bénéficier pour 2023 de la baisse de la part d'accise sur l'électricité.

Concrètement, les communes comme Vernantes n'excédant pas 36 kVA bénéficieront du tarif de 1 €/MWh au lieu de 22.5 €/MWh.

La commune de Vernantes n'est pas éligible au bouclier tarifaire, en revanche elle bénéficiera de l'amortisseur électricité.

L'Etat prendra donc en charge une partie de la facture d'électricité dès lors que le prix souscrit sera supérieur à 180 €/MWh HTT.

Ainsi une collectivité qui paiera 220 €/MWh, l'Etat prendra en charge 50% des 40 €/MWh au-delà du seuil défini de 180 €/MWh, soit dans ce cas précis : 20 €/MWh.

Afin d'adhérer à ce groupement d'achat d'électricité en collaboration avec le Siéml, Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer la nouvelle convention d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- ↳ D'autoriser le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies, annexée à la présente délibération
- ↳ D'adhérer au groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'électricité
- ↳ D'autoriser le représentant du coordinateur à signer tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution du marché public d'électricité issu du groupement de commandes pour le compte de la commune de Vernantes.

DEL N°01-03/2023- 03 - Autorisation de paiement de facture investissement (SIEML) avant le vote du budget

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que tous les ans l'agent comptable réalise le report des devis 2022 signés et non réglés en 2023.

Aussi, une facture du Siéml d'un montant de 15 450 € concernant les travaux effectués route de Mouliherne est en instance de paiement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de payer cette facture avant le vote du budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à mandater les dépenses suivantes avant le vote du budget et déclare que ces dépenses seront inscrites sur le budget 2023

CHAPITRE	OPERATION	ARTICLE	INVESTISSEMENTS VOTES
204 / Subventions d'équipement versées	SIEML TRAVAUX ROUTE DE MOULIHERNE	204182	15450 €
Total CHAPITRE 204			15450 €

DEL N°01-03/2023 - 04 - Adhésion 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu une demande d'adhésion pour 2023 du CAUE (Conseil d'Architecte, d'Urbanisme et de l'environnement) - sachant que la commune de Vernantes n'était pas adhérente en 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité ne souhaite pas adhérer au CAUE (Vote : 1 pour, 14 contre).

INFORMATIONS

↳ CHANTIERS FORESTIERS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'arrêt récent d'une coupe de bois rue Moreau pour manquement de procédure.

En effet, toute déclaration d'ouverture de chantier forestier est obligatoire et répond à des critères relevant du code de l'Urbanisme.

Certaines parcelles de la commune sont classées « Espaces Boisés Classés protégés ». Le défrichement y est interdit. Seule possibilité : la coupe et le débardage de Châtaigner sont autorisés. En revanche, la coupe de pin maritime est interdite - car l'espèce est classée.

Il est donc nécessaire de se rapprocher des services de la Mairie avant l'ouverture d'un chantier forestier.

Monsieur Jacky PASQUIER précise que les propriétaires de bois sont aujourd'hui attentifs à leurs parcelles, ils les entretiennent. La réglementation concerne plus les coupes blanches avec obligation de replanter.

Monsieur Patrice NEAU précise qu'il serait intéressant de se renseigner sur la mise en place d'un plan communal de sauvegarde.

Monsieur le Maire répond que la constitution de ce plan avait été confié à un agent administratif qui est malheureusement parti. Ce projet est toujours d'actualité, il nécessitera qu'un agent administratif s'y consacre à plein temps durant une période bien définie.

↳ GÉOPAL

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Poste avait été mandatée pour faire un point sur l'adressage de la commune. Le travail a été réalisé à 99%. L'adressage est donc aujourd'hui correct - seuls deux points restent à revoir avec le service de l'Urbanisme : rue du 8 mai, et rue du Lavoir. Rappel du coût de l'opération : 1995 euros.

Concernant l'Allée Beausoleil où seront construits les 7 logements de Saurmur Habitat, il ne reste qu'à déterminer les numéros des logements. L'agent administratif chargé de l'Urbanisme s'en occupe.

↳ CYBERMALVEILLANCE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu récemment le Maréchal des Logis Chef de la Brigade de Vernantes. A cette réunion était associé le prestataire informatique en charge du parc de la Mairie : la Société IVL. Cette enquête a montré que notre niveau de vulnérabilité est de 60%.

Aussi, et afin d'améliorer la sécurité du système informatique, la société IVL propose un équipement dont le devis s'élève à 1450.94 € TTC - ainsi qu'un accompagnement de leurs utilisateurs.

↳ CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

Monsieur le Maire propose d'associer le Conseil Municipal Jeunes au prochain conseil municipal du mois d'avril. Il aura lieu exceptionnellement un mardi en lieu et place du mercredi.

Ainsi le prochain Conseil Municipal se tiendra avec le Conseil Municipal Jeunes le mardi 04 avril 2023 à 20h00.

↳ TERRE DE JEUX 2024

Monsieur Patrice NEAU explique que la Communauté d'Agglo de Saurmur Val de Loire a bloqué une somme pour subventionner des cars permettant aux élèves CM1 CM2 des écoles des 6 communes labélisées « Terre de jeux 2024 » à venir assister le 23 juin 2023 à une journée olympique.

Monsieur Patrice NEAU précise qu'une journée « Terre de Jeux 2024 » sera organisée également à Vernantes le 13 mai prochain. L'organisation de cette journée est en cours.

↳ LA DUSTRIE - PROJET ALAHMI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a échangé récemment avec la société ALTER en charge de la DUSTRIE au sujet du projet ALAHMI relatif à la création d'un habitat inclusif. De cet échange ressort le maintien du prix de vente du terrain, approuvé lors du dernier CRAC : de 40 000 € HT pour le projet ALAHMI.

↳ **RECONDUCTION DU CDD DE L'AGENT ADMINISTRATIF RECRUTE EN DEBUT D'ANNEE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la reconduction du CDD de l'agent administratif chargé notamment de l'accueil et des locations des salles municipales du 1^{er} mars 2023 au 31 août 2023.

↳ **CHALLENGE ELUS 2023 BOULE DE FORT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la fédération des jeux de boules de fort du Saumurois organise en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Saumur Val de Loire le Challenge des élus.

Pour cela Monsieur le Maire demande si des élus souhaitent s'y inscrire.

Une inscription : Monsieur Patrice NEAU

↳ **ENQUETE ADMINISTRATIVE**

Suite à une enquête administrative menée par le Centre de Gestion du Maine-et-Loire auprès des agents travaillant au restaurant scolaire, Monsieur Christian PACORY explique qu'il en ressort un besoin réel de nommer un référent capable d'orchestrer le cas échéant l'équipe en place et de faire remonter les informations nécessaires permettant une harmonie au travail.

A cet effet, Monsieur Christian PACORY et Monsieur le Maire ont co-signé un courrier explicatif à l'ensemble des agents du restaurant scolaire. Ils rencontreront l'ensemble des agents le 06 mars prochain afin de leur faire part du nom du référent qu'ils ont choisi pour mener à bien cette mission.

↳ **PROCEDURE EN COURS AVEC UN EX-AGENT ADMINITRATIF**

Monsieur le Maire et son avocate ont rencontré le 28 février dernier la médiatrice chargée de cette affaire pour faire un point sur ce dossier.

↳ **FETE DE L'ETE**

Date arrêtée : Le 15 juillet 2023.

↳ **MANIFESTATION**

Concert de printemps de l'Harmonie de Vernail : le dimanche 19 mars 2023 à 15h00 salle des Fêtes de Vernail.

Prochain conseil municipal :

Le prochain conseil municipal aura lieu le **04 avril 2023 à 20h00**.

En l'absence d'information et question, la séance est levée à **23h20**.

Le secrétaire de séance,

Christian PACORY



Le Maire,

Thierry PAPOT



